



L'affaire Buttet pousse l'Assemblée fédérale à faciliter la dénonciation de cas de harcèlement sexuel **Vers la création d'une cellule d'écoute**



Dans le parti UDC, la conseillère nationale Céline Amaudruz s'est fait critiquer par ses collègues Roger Koeppel et Adrian Amstuz (au centre et à droite debout). Mais le machisme ne serait pas l'apanage de la droite. Keystone

LA LIBERTÉ

La Liberté
1705 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'709
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 7
Fläche: 88'059 mm²

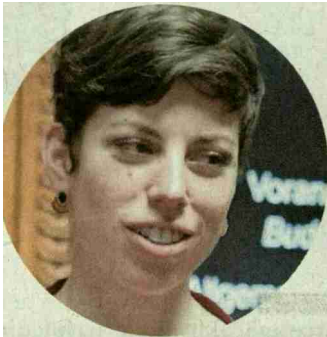
Auftrag: 3007101
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 67778243
Ausschnitt Seite: 2/3

« PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Parlement fédéral » Après l'Assemblée nationale française secouée par l'affaire Baupin, le Parlement fédéral ébranlé par le cas Yannick Buttet (pdc, VS) devrait suivre le mouvement: constituer une cellule d'écoute à l'usage des parlementaires harcelées. Le dossier est en train de passer la vitesse supérieure.

Dominique de Buman (pdc, FR), président du Conseil national, et Karin Keller-Sutter (plr, SG), présidente du Conseil des Etats, ont consulté les chefs de groupe hier après-midi. Composée de trois membres de chaque bureau du National et des Etats (présidents compris), la Délégation administrative (DA) du Parlement fédéral devrait se prononcer aujourd'hui sur la création d'une entité.



«Il serait préférable de disposer d'une structure externe» Lisa Mazzone

Organe de surveillance du parlement, la DA doit prendre une décision car elle ne pourra pas se réunir à nouveau avant février 2018, date de la prochaine session. Or, la structure devrait

être mise en œuvre avant le retour éventuel de Yannick Buttet, en congé-maladie depuis que des révélations le concernant l'ont désigné comme harceleur.

Reste que les témoignages pour les femmes victimes de paroles ou gestes déplacés sont difficiles à déposer: la conseillère nationale Céline Amaudruz (udc, GE) – qui a dénoncé des parlementaires sans les nommer – en a fait l'expérience. Son collègue de parti et ex-chef de groupe Adrian Amstutz a vertement critiqué sa façon de faire, estimant qu'elle jetait le discrédit sur l'UDC en ne désignant pas nommément les politiciens qui lui avaient manqué de respect (lire ci-après).

Clash à l'UDC

Ce clash démontre qu'une parlementaire doit pouvoir déposer son témoignage en toute confidentialité. L'Assemblée fédérale doit-elle se doter d'une structure propre ou faire appel à une entité existante? Les Services du parlement – assurant le fonctionnement de l'Assemblée fédérale – disposent déjà d'une cellule: le Service de médiation pour le personnel de la Confédération.

Conseillères nationales et aux Etats pourraient-elles y avoir recours? «Ce ne serait pas idéal», juge Lisa Mazzone (v, GE), conseillère nationale. «Il vaudrait mieux que ce soient des personnes différentes de celles qui officient déjà pour le Service de médiation de la Confédération. Les parlementaires sont les surveillants de l'Administration fédérale, donc il serait préférable de disposer d'une structure externe.»

Autres questions centrales que le Bureau du parlement doit

résoudre: les parlementaires exercent-ils vraiment un travail? Et si oui, sont-ils soumis aux lois qui le réglementent? Il semblerait que non, mais un avis de droit devrait trancher la question. La loi sur le travail n'oblige pas à créer une cellule d'écoute, cependant le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en recommande la création. Quant à la loi sur l'égalité, elle définit le harcèlement au travail de manière très large.

Selon Lisa Mazzone, créer un guichet de plainte n'est pas tout. Il faudrait aussi, à l'image de ce qui s'est fait à l'Assemblée nationale française, organiser des actions de sensibilisation. «Les parlementaires français ont notamment eu à huis clos des séances où des situations de harcèlement ont été mises en scène», explique la conseillère nationale. «Je vais proposer ce type d'interventions au Bureau du Conseil national.»

L'UDC pas favorable

Du côté de l'UDC, Thomas Aeschi, chef de groupe, est opposé à la création d'une cellule préposée exclusivement aux affaires de harcèlement des deux Chambres. «Le secrétaire général du parlement a dû examiner si la structure existante à l'Office fédéral du personnel peut convenir aux cas éventuels de harcèlement qui se dérouleraient au Parlement fédéral», explique Thomas Aeschi. «Si l'on peut faire avec cette cellule, je suis favorable. Mais je suis opposé à engager de l'argent du contribuable dans la création d'une structure propre, avec une nouvelle position au budget de la Confédération que nous avons déjà de la peine à tenir.» »



La Liberté
1705 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'709
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Seite: 7
Fläche: 88'059 mm²

Auftrag: 3007101
Themen-Nr.: 999.222

Referenz: 67778243
Ausschnitt Seite: 3/3

DISCORDE ENTRE UDC ROMANDS ET ALÉMANIQUES

La conseillère nationale Céline Amaudruz (udc, GE) accusée par son collègue Adrian Amstutz de faire du tort à son parti lorsqu'elle dénonce des harceleurs sans les nommer? Révélé par le *Sonntagsblick*, le clash entre l'ancien chef de groupe de l'UDC et la conseillère nationale genevoise a suscité des réactions au sein de l'UDC romande (UDCvr). L'incident est survenu mardi passé en séance de groupe. Céline Amaudruz aurait quitté la séance en larmes. «Je suis atterré par ces propos d'Adrian Amstutz», réagit Jérôme Desmeules, coprésident de l'UDC du Valais romand (UDCvr). «C'est le droit le plus strict pour une victime de garder l'identité de ses harceleurs secrète. Outré, je le suis aussi par les propos de Roger Koepfel dans la *Weltwoche* disant qu'il n'a jamais vu Céline Amaudruz autrement vêtue qu'en minijupe et en haut moulant!» «Horripilé» par les propos de ses collègues alémaniques, Jérôme Desmeules explique ces points de

vue diamétralement opposés au sein d'un même parti par la différence de mentalité entre Romands et Alémaniques. «Ce sont Koepfel et Amstutz, davantage que Céline Amaudruz, qui nous foutent la honte!», s'insurge le coprésident. «Elle aurait davantage besoin de soutien que de critiques. En plus, comme politicienne, c'est d'autant plus délicat pour elle d'étaler sa vie sur la place publique. C'est triste à dire, mais les gens ne votent pas pour des victimes.»

Très remonté, Jérôme Desmeules voit la création d'une entité pour les parlementaires harcelées comme une nécessité. «Cette structure ne devrait cependant pas être un lieu de médiation», conclut le coprésident de l'UDCvr. «Ce devrait être un organisme comme la LAVI (loi sur l'aide aux victimes, ndr) qui vienne en aide aux personnes harcelées. Il est clair toutefois que cela ne résoudrait pas le fléau du harcèlement.» **PAS**